ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Defense des interets moraux

Question écrite n° 48012

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre sur le projet de creation d'un « Haut Conseil de la memoire combattante » charge d'assurer la sauvegarde de la memoire collective, en memoire des guerres et conflits contemporains et de preserver les valeurs du monde combattant. Il le remercie de bien vouloir lui preciser s'il entend associer les associations republicaines des anciens combattants et victimes de guerre, au regard de l'oeuvre immense effectuee par les associations d'anciens combattants depuis les dernieres guerres pour maintenir et sauvegarder la memoire collective nationale.

Texte de la réponse

Le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre a fait adopter en conseil des ministres la creation d'un haut conseil de la memoire combattante (decret no 97-11 du 9 janvier 1997). Celui-ci sera place sous l'autorite et la presidence effective du President de la Republique. Il sera le gardien vigilant du souvenir et de la memoire d'un passe recent mal connu surtout par les jeunes generations. Ce haut conseil sera une autorite morale chargee de reconcilier les Francais avec leur histoire, de defendre, en toute occasion, les valeurs historiques de la Republique, d'en entretenir les generations montantes et de promouvoir les grandes commemorations qui appartiennent a la memoire de la Republique. Il contribuera a lutter contre le negationnisme et les falsifications qui appartiennent a la memoire de la Republique. Il contribuera a lutter contre le negationnisme et les falsifications de toutes sortes pour rappeler l'importance du socle essentiel du patrimoine national. Ce haut conseil sera appele a formuler des recommandations ou des communications dans le domaine interessant la memoire nationale ou les valeurs du monde combattant. Il sera un element de conscience collective. Outre les representants des ministeres concernes, le haut conseil sera compose de cinq personnalites choisies en raison de l'interet qu'elles portent aux problemes de la memoire et de six personnalites qualifiees en raison de leur engagement personnel dans la defense des valeurs combattantes ou de leur competence en matiere de memoire.

Données clés

Auteur : M. Hunault Michel
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 48012
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre
Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 623

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE48012

Réponse publiée le : 3 mars 1997, page 1066